

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

18. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Avenue André Chassefière – Hérault Energies

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue André Chassefière, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	28 604,43 € TTC
* Travaux d'éclairage public	846,74 € TTC
* Travaux de télécommunications	1 044,62 € TTC
TOTAL de l'opération	30 495,79 € TTC

Les subventions potentielles pour cette opération sont estimées à 9 653,99 €.

La TVA sur les travaux d'électricité (4 469,45 €) sera récupérée directement par Hérault Énergies, et sera alors déduite de la participation de la commune.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 16 372,35 €.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet avenue André Chassefière pour un montant prévisionnel global de 30 495,79 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2020,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Accepte le projet avenue André Chassefière pour un montant prévisionnel global de 30 495,79 € TTC,

Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

Sollicite Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2020,

Autorise M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,

Donne délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

